



Syndicat Amcor Flexibles Capsules

rue Paul Sabatier 71100 Chalon sur Saône

Adresse de notre blog CGT

<http://www.cgtamcor.canalblog.com>

Chalon sur Saône le 29 mars 2016:

Mail en copie pour information:

- Aux délégués syndicaux de l'établissement.
- Aux délégués syndicaux centraux d'Amcor Flexibles Capsules
- A Monsieur Antoine Nivault, inspecteur du travail

Monsieur le Directeur,

Les membres du CHSCT m'ont informé de la manière dont s'est déroulé l'interrogatoire, à charge, du salarié victime d'un accident de travail, intervenu dans la nuit du 23 au 24 mars sur l'îlot 4, et de vos tentatives d'annulation de son arrêt de travail, pourtant dispensé par un professionnel de santé.

De plus, il semblerait que vous ayez essayé d'obtenir cet «arrangement» avec la loi en impliquant les membres du CHSCT, qui ont heureusement refusé.

Sachez-le, jamais notre organisation syndicale n'acceptera de cautionner de telles pratiques. D'autant plus que celles-ci interviennent suite au contrôle d'un salarié en arrêt maladie et de tentatives, de votre part, pour faire travailler des salariés les jours fériés, malgré nos accords d'établissement.

Dans ces conditions, je vous informe que la manière dont vous avez envisagé de régler cet accident du travail, conduit notre organisation syndicale à se poser la question du maintien de notre contribution au dialogue social de notre site de production.

Nous pensions avoir été clairs concernant cette participation, la condition étant, bien sûr, que celle-ci s'organise avec un minimum de loyauté réciproque. Nous vous avons également informé quant aux limites à ne pas dépasser.

En agissant de la sorte, vous avez ouvertement ignoré nos avertissements et pris, délibérément, le risque de remettre en cause ce dialogue.

Dans ces conditions, nous considérons qu'il est indispensable, et urgent, de faire un point sur la manière dont nous souhaitons continuer à travailler avec vous. Pour cela, nous vous demandons d'organiser, le plus rapidement possible, une réunion réunissant l'ensemble des représentants des salariés (CE, DP et CHSCT).

Sachez que notre organisation syndicale a déjà pris un certain nombre de décisions concernant nos futures relations, nous voulons donc en débattre avec vous. Un dialogue minimum doit pourtant pouvoir s'instaurer dans l'intérêt des salariés et de notre activité.

C'est bien de ce dialogue minimum dont il est nécessaire de débattre. Dans ce but, et si vous avez vraiment à cœur d'éviter les situations de blocages, vous devrez accepter de faire un certain nombre de concessions et d'abandonner certaines de vos méthodes. Sinon, vous devrez assumer, seul, l'entière responsabilité de ces blocages.

Étant en congé jusqu'au 5 avril inclus, je vous demande de faire le nécessaire pour nous puissions nous rencontrer dans les meilleurs délais, avec l'ensemble des représentants du personnel.

Salutations

Serge Westrich, Délégué syndical Cgt d'Amcor Flexibles Capsules Chalon sur Saône

